Comprendre le décret tertiaire – la déclaration OPERAT ?

Durée de la formation

✓ En jours : 1.5 jours (3 demies journées étalonnées sur 2 semaines pour les 3 modules)

Publics concernés

✓ Adhérents du Sigeif

Pré-requis

 Avoir suivi le webinaire Décret Tertiaire du 17/08/2022 (disponible en replay)

Modalités d'évaluation

- Test amont via un quiz
- Quiz formatif tout au long de la formation
- ✓ Test final via un quiz
- Mise en situation sur un cas pratique

Sessions

En classe virtuelle via Teams animé sur le LMS Acadi (Inddigo)

Horaires de formation

8h30 - 12h30

Nombre de stagiaires

De 6 à 12 personnes maximum

Intervenant

Expert métier/formateur identifié au sein d'Inddigo

Objectifs de formation

- Maitriser les concepts d'entité fonctionnelle (EFA), d'unité foncière et les critères d'assujettissement d'une EFA.
- Comprendre et être en mesure de déterminer les éléments à déclarer sur OPERAT
- Découvrir la plateforme et son utilisation par une mise en situation au travers de cas pratique.

Contenu de la formation

Jour 1 (matinée)

- Introduire le décret tertiaire
- Comprendre les différentes étapes de la déclaration annuelle sur OPERAT et les responsabilités de chaque acteur
- ✓ Identifier une entité fonctionnelle (EFA)
- ✓ Déterminer si une EFA est assujettie au décret tertiaire

Jour 2 (matinée)

- ✓ Etre autonome pour la déclaration de ses EFA
- ✓ Déterminer son objectif relatif
- Déterminer son objectif absolu
- ✓ Etre autonome pour la déclaration de ses objectifs

Jour 3 (matinée)

- Etre autonome pour la déclaration de ses EFA
- Mettre en pratique les information transmises dans les modules précédents

Modalités pédagogiques et support

- Support digital interactif partagé sur la plateforme Acadi
- Exercices individuels et collectifs (quiz, drag&drop, flashcards...)
- Mises en situation et échanges avec les participants et le formateur

